



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

08/11/2017



0000133858

La Ministre

Paris, le 30.10.2017

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite de contrôle du centre hospitalier de Saint-Malo effectuée du 5 au 9 octobre 2015. Vous souhaitez recueillir mes observations sur ce rapport et ses conclusions.

En réponse à votre demande, et aux constats formulés dans le rapport sur la vétusté et l'inadaptation des unités d'hospitalisation 1 et 2, je vous informe que l'ARS a validé un projet de reconstruction des unités d'hospitalisation complète de psychiatrie adulte, qui s'inscrit dans le cadre du projet médical de psychiatrie de l'établissement.

Le projet consiste à construire un bâtiment neuf sur un nouveau terrain (extérieur au site principal Broussais) regroupant 80 lits d'hospitalisation complète et 10 places d'hôpital de jour. Ils seront répartis autour de 4 unités de prise en charge (1 unité fermée, 1 unité pour le sujet âgé, une unité hospitalisation libre et une unité de réhabilitation). Un hôpital de jour pour personnes âgées de 5 places et un hôpital de jour de réhabilitation de 5 places complètent le dispositif. Ce nouveau site de prise en charge sera indépendant sur le plan logistique et fonctionnel du site principal Broussais. Sa mise en service est programmée pour fin 2020.

Je tiens par ailleurs à souligner que le CH de Saint Malo, étant considéré comme sous-doté relativement à la moyenne régionale, a fait partie des établissements accompagnés par l'ARS Bretagne en crédits DAF reductibles en 2013 et en crédits non reductibles lors de la fin de campagne 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19